



VOYAGE EN IRLANDE ET EN IRLANDE DU NORD

publié le 05/12/2019

du dimanche 12 AVRIL au vendredi 17 AVRIL 2020

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE VOYAGE EN IRLANDE ET EN IRLANDE DU NORD.

Les élèves doivent obligatoirement avoir :

=> **Une carte d'identité valide.**

ATTENTION les délais peuvent être longs. Vous pouvez aller dès à présent sur le site de la mairie de Thouars (<https://thouarsetmoi.fr/ville-citoyenne/demarches-en-lignes/etat-civil/identite/carte-nationale-didentite/>) afin de prendre rendez-vous pour constituer votre dossier qui sera ensuite envoyé par la mairie à la Préfecture.

Vous pouvez également vous adresser auprès des mairies de Loudun et de Bressuire.

=> **Une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** que vous pouvez demander à votre caisse d'assurance maladie.

=> **Une autorisation de sortie de territoire** signée par un parent. **Le parent ayant signé devra également joindre une photocopie de sa carte d'identité.** Ce document va être distribué à votre enfant en classe. Vous le trouverez également en pièce-jointe ci-dessous.

Les élèves n'auront pas besoin de passeport pour aller en Irlande du Nord car ce document n'est pas nécessaire jusqu'en décembre 2020.

Document joint

 [cerfa_autorisation_de_sortie_de_territoire](#) (PDF de 234.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.